

L'ISLE Info

n° 19 – septembre 2021





Séance du Conseil communal Mercredi 6 octobre 2021 à 20h15, Grande salle de L'Isle

Ordre du jour

- 1. Statutaire.
- 2. Assermentation des Conseillers non assermentés le 19 mai 2021.
- 3. Préavis n° 04/2021

Indemnités des membres de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2021-2026.

4. Préavis n° 05/2021

Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

- 5. <u>Préavis n° 06/2021</u> Arrêté d'imposition pour 2022.
- 6. Communications de la Municipalité.
- 7. Communications du Bureau.
- 8. Propositions individuelles.



Le mot de la Syndique



Chères et chers habitantes et habitants de L'Isle,

Une page blanche ... C'est ainsi que je vois ce début de législature 2021-2026.

Une page blanche, un nouveau chapitre de l'histoire de notre commune à écrire.

Un nouveau chapitre pour votre municipalité qui va présenter, d'ici la fin de cette année, les grandes lignes de son plan de législature. Ceci se fera dans la continuité pour certains projets ; je pense par exemple à la réfection de nos bâtiments, du réseau routier et aux travaux de mise en séparatif à poursuivre.

De nouvelles thématiques vont s'inviter dans nos discussions. Le changement climatique et le développement durable sont des paramètres que nous nous devons d'intégrer à nos réflexions et prises de décisions. De nombreux défis sont à relever pour les collectivités publiques, nous devons prendre en compte les changements à venir.

Chaque membre du collège municipal apportant sa vision pour demain, nous nous réjouissons de partager nos idées et poursuivre notre mission. Nous voulons œuvrer pour le bien-être de notre population, ceci en collaboration avec le Conseil communal. Enfin, nous espérons pouvoir bientôt revivre de vrais moments d'échanges et de partage avec chacune et chacun d'entre-vous.

En conclusion, je forme le souhait que nous puissions remplir les pages de ce nouveau chapitre tous ensemble, autorités et habitantes et habitants réunis!



Administration générale

Composition de la Municipalité Législature 2021-2026

Mme Anne-Lise Rime, Syndique

Suppléant : Steve Baudat

Administration générale

Autorités, personnel communal, naturalisation, finances, aménagement du territoire, développement économique, développement durable, écoles, petite enfance, archives.

M. Steve Baudat, Municipal

Suppléant : Philippe Mülhauser

Service des eaux

Cours d'eau, captages, égouts, épuration, distribution eau potable.

M. Philippe Mülhauser, Municipal

Suppléante : Anne-Lise Rime

Voirie, Espaces verts et Forêts

Personnel d'exploitation, conciergerie, gestion des déchets, routes, éclairage public, forêts, domaines, améliorations foncières, parcs et promenades.

M. Eric Hostettler, Municipal

Suppléant : Claude Rosat

Sécurité et Social

Police, protection civile, défense incendie, santé publique, affaires sociales, cultes, vie associative, transports publics, tourisme.

M. Claude Rosat, Municipal

Suppléant : Eric Hostettler

Patrimoine

Bâtiments, police des constructions, énergie, citernes.



ADMINISTRATION COMMUNALE

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :



<u>Greffe municipal</u> (greffe@lisle.ch): Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h <u>Bourse communale</u> (bourse@lisle.ch): Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h

Contrôle des habitants Lundi de 9h à 11h et

et bureau des étrangers : jeudi de 9h à 11h et de 15h à 18h

(controle@lisle.ch)

ou sur rendez-vous au 021 864 40 70

DECHETERIE

La déchèterie se trouve à côté du bâtiment BASECO, à la rue des Artisans à L'Isle. Les horaires d'ouverture sont valables toute l'année : le mercredi de 15h à 18h et le samedi de 8h30 à 11h30.

COMPOSTIÈRE

La compostière se situe sur la route du Mollendruz (sortie de L'Isle en direction de Mont-la-Ville, suivre le chemin 50m à gauche après le dépôt du Service des Routes). Vous pouvez y déposer les déchets verts – gazon – branchages – déchets de cuisine crus – cendres froides. Uniquement pour les habitants de L'Isle.

Du 1er avril au 15 octobre		Du 16 octobre au 31 mars	
15 h. 00 – 20 h. 00	Mercredi	Mercredi	15 h. 00 – 18 h. 00
08 h. 30 – 18 h. 30	Samedi	Samedi	08 h. 30 – 11 h. 30



ORDURES MÉNAGÈRES

Horaire de ramassage : mercredi matin

Seuls les sacs à ordures agréés sont déposés <u>le jour de la collecte</u> sur les points jaunes qui se trouvent sur le trajet du camion collecteur, sans gêne pour la circulation et les piétons. Aucun dépôt n'est autorisé la veille.



Rue de la Potale 2, L'Isle

Les horaires d'ouverture de l'office de poste sont :

Lundi à vendredi 08h30 = 10h30

15h30 - 18h00

Samedi 08h30 = 10h30



Gestion différenciée des espaces verts Bulletin d'information

Bientôt au terme d'une première saison, le bilan de la gestion différenciée des espaces verts est très positif. Le retour au naturel de ces parcelles nous a permis de découvrir de belles essences et déjà une diversité florale intéressante, ce qui est rare la première année.



Le 24 juin dernier, nous avons accueilli le second cours annuel sur l'entretien diversifié des espaces verts organisé et financé par le Parc Jura vaudois. A cette occasion, les représentants de plusieurs communes ont pu constater qu'avec peu d'efforts, le résultat en faveur de l'écologie est déjà impressionnant.

Cet automne vous pourrez constater l'implantation de bosquets sur diverses parcelles afin d'intensifier notre action en faveur de l'écologie. Ces nouvelles mesures sont effectuées et financées par le Parc Jura vaudois dans le cadre de ses actions en faveur des communes.

Nous vous remercions pour votre soutien dans cette démarche.

La Municipalité





Service forestier

Vente de bois de feu

N'attendez pas l'hiver pour commander votre bois de feu!

Tarifs:

Bois de feu vert en 1 mètre, pris en forêt : Fr. 80.-/stère

Bois de feu sec scié en 33 cm, pris à BASECO : Fr. 140.-/stère

Bois de feu sec scié en 33 cm, livré : Fr. 160.-/stère

Bois de feu sec scié en 25 cm, pris à BASECO : Fr. 150.-/stère

Bois de feu sec scié en 25 cm, livré : Fr. 170.-/stère

Pour passer commande ou répondre à vos questions, M. Guy-Robert Monnier, garde-forestier, est à votre disposition à l'adresse mail : guy-robert.monnier@vd.ch ou 079 353 31 24





Plantes indésirables

Les plantes nuisibles contre lesquelles la lutte est obligatoire sont définies par le Règlement sur la protection des végétaux (RPV, 916.131.1) du 15 décembre 2010. Ce sont :

- le chardon des champs (Cirsium arvense)
- la circe laineuse (Cirsium eriophorum)
- la circe vulgaire (Cirsium vulgare)
- la folle avoine (Avena fatua)

Le chardon des champs, la cirse laineuse et la cirse vulgaire doivent être éliminés avant la formation des graines conformément à l'article 14 du RPV. Cette mesure vise à empêcher la dissémination des graines par le vent et ainsi prévenir leur propagation dans le voisinage.

Les exploitants ou, à défaut, les propriétaires des biens-fonds ou des plantes concernés exécutent ces mesures à leurs frais.

Comment reconnaître ces plantes indésirables :



Le chardon des champs - Cirsium arvense

Type Plante vivace à rhizomes rampants

Milieux Champs, bords de chemins

Hauteur 30-150 cm

Tige Rougeâtre, anguleuse, sans épines

Feuilles Coriaces, épineuses, ondulées sur les bords

Fleurs Capitules petits (10-20 mm), couleur lilas

Floraison Juillet à Septembre











Le cirse laineux - Cirsium eriophorum

Type Plante bisannuelle robuste, touffue

Milieux Pâturages, sur sol calcaire

Hauteur 50-150 cm

Tige Couverte de duvet blanc, non épineuse

Feuilles Très découpées, épineuses (aiguilles jaunâtres)

Fleurs Capitules pourpres, gros (40-70 mm)

Floraison Juillet à Septembre







Canton de

Le cirse vulgaire - Cirsium vulgare

Type Plante bisannuelle

Milieux Clairières, terrains vagues, bords de chemins

Hauteur 50-180 cm

Tige Poilue

Feuilles Très découpées et épineuses (aiguilles jaunâtres)
Fleurs Capitules pourpres, plus hauts que larges (30-45 mm)

Floraison Juillet à Septembre









Service forestier

Mise publique de bois de feu

Hôtel de la Balance, 1^{er} étage Vendredi 5 novembre 2021 à 20h

VENTE AU COMPTANT



Le descriptif et la situation des lots seront prochainement à disposition des intéressés au Greffe municipal, sur le site internet communal [www.lisle.ch] et auprès de Monsieur Guy Monnier, garde forestier.

La Municipalité





QUELQUES NOUVELLES DU PARC NATUREL RÉGIONAL JURA VAUDOIS

Fête des habitants 2021

Cette année, le Parc Jura vaudois organise sa traditionnelle Fête des habitants dans le district de Morges. Elle aura lieu le dimanche 10 octobre 2021 de 10 heures à 17 heures, à l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne. Soyez tous les bienvenus!

Suivez le Sentier du lac, une boucle facile de 2,1 kilomètres dans la forêt, et découvrez les douze stands du Parc Jura vaudois et de ses partenaires! Participez au quiz et gagner un prix! De nombreuses autres animations pour petits et grands sont prévues tout au long de cette journée d'automne à l'Arboretum.



Pour son édition 2021, la Fête des habitants du Parc naturel régional Jura vaudois se déroulera dans le cadre enchanteur de l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne. Plusieurs partenaires régionaux ont répondu présents : Morges Région Tourisme, la Société des forces motrices de l'Aubonne (SEFA), la Maison de la Rivière, le Parc naturel régional Gruvère Pays-d'Enhaut, le PDRA Ouest vaudois et l'Association Harmonie d'alpage, le Groupement forestier de la Saubrette ainsi que le WWF Vaud. Des producteurs et «Entreprises partenaires» du Parc prendront part à cet événement. notamment deux Islois: Olivier Steiner. d'Itiner'ânes, qui proposera des balades à dos d'âne pour les enfants ainsi que Jean Stocker, de Fleur d'Épine, qui fera déguster ses miels labellisés «Produit des parcs suisses».

La Fête des habitants est l'occasion de réunir quelques-uns des 38'900 habitants des trente communes membres, des 3 communes propriétaires (Bursins, Lausanne et Nyon), des quatre communes candidates (La Rippe, Saint-Oyens, Moiry et Saubraz), lors d'un événement festif et convivial. La fête est organisée alternativement dans les différentes régions du Parc : Nyon, Morges et Vallée de Joux-Région Nord vaudois. En 2018, elle avait eu lieu à Vaulion. Peut-être y aviez-vous pris part? Repoussée en 2020 à cause de la pandémie, elle a lieu cette fois dans le district de Morges.



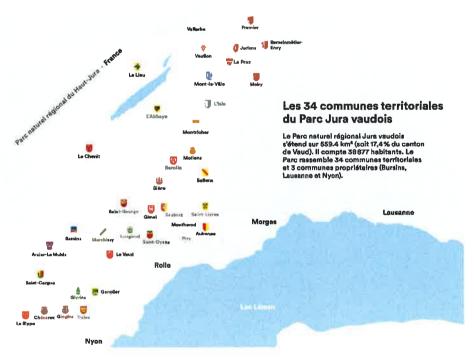


Une année clé pour le Parc Jura vaudois

En cette année de renouvellement de la Charte, le Parc Jura vaudois a à cœur de réunir ses habitants et ses trente-quatre communes. En effet, cette période est cruciale pour son avenir. Depuis sa reconnaissance en tant que parc suisse en 2013, le Parc naturel régional Jura vaudois soutient le développement durable dans son périmètre qui couvre 530 kilomètres carrés.

Actuellement, le processus visant à obtenir le renouvellement du label «Parc» décerné par la Confédération, et valable dix ans, est en cours. Cette démarche passe, notamment par la rédaction d'une Charte 2023-2032 qui propose des objectifs stratégiques et orientera les actions du Parc durant la future phase opérationnelle. Elle est désormais sous toit.

Libre à tout un chacun d'en prendre connaissance sur le site internet www.parcjuravaudois.ch/charte.



D'ici la fin de l'année, les législatifs des trente communes membres et des quatre communes candidates devront voter sur le renouvellement de leur contrat de Parc. Ce sera l'occasion, pour les communes, de dire si elles souhaitent poursuivre sur la voie du développement durable avec le Parc ou pas. Au printemps 2022, la Charte 2023-2032 accompagnées des contrats de parc sera déposée auprès de l'Office fédéral de l'environnement par le Canton de Vaud.

Si tout se passe bien, l'année 2023 sera l'occasion de fêter les dix ans du Parc naturel régional Jura vaudois et le renouvellement du label «Parc» pour une nouvelle décennie.







Repas de soutien populaire 2021

Notre traditionnel repas de soutien aura lieu :

Le samedi 20 novembre 2021 à Cuarnens dès 19h

Plus d'information vous seront prochainement transmises.

Le comité du FC Veyron-Venoge

NUMEROS UTILES

Administration communale	021 864 40 70
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414
	2
Agence d'assurances sociales, Cossonay	021 804 98 70
Caisse de chômage, Morges	021 557 92 91
Cartes CFF, Apples	021 800 90 20
Centre de biométrie, passeports	0800 011 291
ECA Pully	058 721 21 21
EP Cossonay-Veyron-Venoge, secrétariat	021 557 89 39
Etat civil de La Côte, Morges	021 557 07 07
Garde forestier, M. Guy Monnier	079 353 31 24
Garde pêche, M. Alexandre Cavin	079 237 42 70
Gendarmerie de Cossonay	021 557 82 21
Hôpital de Morges	021 804 22 11
Hôpital de St-Loup	021 866 51 11
Inspecteur forestier, Jan-Matti Keller	079 704 29 31
Justice de paix, Morges	021 557 94 00
Médecin au village, Dr Jacques Gabioud	021 864 58 62
Office d'impôt districts de Nyon & Morges	022 557 50 00
Préfecture de Morges	021 557 91 25
Ramoneur, M. Patrice Robert-Grandpierre	021 866 12 90
Registre foncier de La Côte, Tolochenaz	021 557 91 40